

# Journal APTS-CHUM MOBILISÉ.E

Édition Revue de l'année 2022



Dans cette édition spéciale de votre journal **APTS-CHUM MOBILISÉ.E**, vous trouverez une revue de la dernière année. En effet, nous profitons de la nouvelle année pour produire un résumé des grandes lignes de 2022. Dans cette édition, vous trouverez les faits saillants de votre équipe de conseillers et conseillères en relation de travail. Aussi, nous avons inclus le résumé de l'année de votre exécutif local.

C'est de tout notre cœur que nous vous souhaitons une merveilleuse nouvelle année. Au plaisir d'aller à votre rencontre très bientôt, d'ici là, prenez grand soin de vous.



Pour nous rejoindre

Par courriel : [chum@aptsq.com](mailto:chum@aptsq.com)

Par téléphone : 514-890-8000 poste 34840



## Bilan des conseillères/conseillers2022

### Conseil syndical spécial Optilab

Dans le cadre de la poursuite de nos efforts collectifs pour améliorer les conditions de travail dans les laboratoires de la Grappe Optilab – CHUM, nous avons tenu un conseil syndical spécial Optilab avec des représentant.es de chaque site de la Grappe. Lors de cette journée, nous avons eu l'occasion de rappeler les bons coups de l'APTS national et de l'APTS local du CHUM dans les médias concernant les laboratoires, de rappeler que la mobilisation porte ses fruits et de procéder à un exercice de consultation très technique concernant notamment les articles 6 et 7 des dispositions locales de la convention collective. Rappelons que des thèmes tels que la disponibilité minimale et les mutations volontaires n'ont pas été adaptés à la réalité Optilab où depuis le 1er avril 2017, un bassin de 1000 personnes se partage les mêmes postes sur plus de 10 sites de travail.

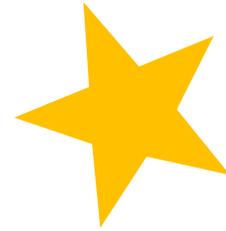
Cette journée a été l'occasion d'échanger aussi sur des enjeux bien présents soit la pénurie de personnel, le temps supplémentaire volontaire et obligatoire récurrents sur l'ensemble des quarts de travail et plus particulièrement sur les quarts d'inconvénients dits de soir et de nuit, l'utilisation d'autres titres d'emploi ainsi que la surcharge de travail. Nous avons pu dégager des pistes de solutions quant à ces problématiques. Merci à toutes les personnes (15) ayant participé à cette journée spéciale du 28 novembre. Cet exercice nous mènera à une assemblée générale spéciale des laboratoires qui se tiendra le 30 janvier 2023. Nous espérons vous y voir en grand nombre. Celle-ci sera déterminante dans la construction d'un rapport de force et dans la poursuite de nos efforts visant l'amélioration de vos conditions de travail et la mise sur pied de solutions.



## Suivi des recours – surcharge collective de travail

À titre de suivi des plaintes collectives de surcharge de travail, rappelons d’abord que nous avons déposé six (6) plaintes collectives de surcharge de travail pour les centres d’activités suivants :

- Banque de sang (n° 66100) — CHUM
- Hématologie (n° 44705) — Hôpital Maisonneuve-Rosemont
- Laboratoire Bio-Hémato-Séro (n° 66723) — CHUM
- Laboratoires regroupés (n° 23360) — Notre-Dame
- Laboratoires regroupés (n° 57711) — Hôpital de Verdun
- Pathologie (n° 66400) — CHUM



Celles-ci avaient été déposées en fonction notamment, mais non limitativement, des facteurs suivants :

- Une structure de poste dégarnie (postes vacants après affichages, postes vacants et non-remplacement des absences)
- Liste de disponibilité insuffisante
- Une augmentation de la volumétrie
- Temps supplémentaire volontaire et obligatoire récurrent

Dans ces dossiers, nous sommes heureux de vous confirmer que l’Employeur a reconnu que pour l’ensemble des secteurs précédemment cités, il y avait effectivement surcharge de travail. C’est une première victoire pour vous. Pour la suite, des comités pour discuter des moyens ont été mis en place. À défaut de trouver des moyens satisfaisants éliminant la surcharge de travail, un arbitre viendra les déterminer.

## Arbitrages à venir

Un arbitrage concernant le recours au temps supplémentaire obligatoire dans les laboratoires se tiendra le 17 mars prochain. Nous avons l’intention de faire valoir que le recours au temps supplémentaire obligatoire est une condition de travail injuste et déraisonnable au sens de la Charte des droits et libertés de la personne.

Un arbitrage de grief se tiendra les 16, 23 et 25 janvier 2023 afin que soit octroyé la prime spécifique de soins critiques aux technologues spécialisées de la radio-oncologie de la curithérapie.

## Griefs relatifs aux arrêtés ministériels

Afin de mettre derrière nous les litiges relatifs aux arrêtés ministériels, notamment, les recours touchants la prime escalier, sachez que vos personnes conseillères feront une offre de règlement global sur certains dossiers à l’Employeur dans les prochaines semaines afin de les régler définitivement. Nous tenterons au mieux d’obtenir un règlement satisfaisant pour les litiges ciblés et nous espérons que les relations de travail nous suivront dans cet exercice. À défaut, les griefs suivront leur cours.

Veuillez aussi noter qu’un arbitrage de grief se tiendra le 24 mars concernant les compensations relatives au dépistage et à la vaccination en dehors des heures de travail.

Aussi, il est intéressant de savoir qu’au moment du regroupement des laboratoires avec le CHUM, dans la foulée du projet OPTILAB, l’APTS a repris plus de 250 griefs n’ayant pas été traités par la CSN entre 2005 et 2017. Et cela ne concerne que l’Hôpital Maisonneuve-Rosemont. Tous ces recours ont été et seront analysés et administrés par vos personnes conseillères syndicales à la lumière de la jurisprudence actuelle. Lorsque possible, l’APTS travaille activement à régler les dossiers par des ententes hors cour ou en arbitrage si nécessaire. Comme il y a plus d’une centaine de dossiers, il y a encore beaucoup d’analyses à faire !

## Quelques brefs points en rafale de vos conseillers/conseillères

### Horaires atypiques

Les ententes d'horaire atypique se multiplient dans tous les centres d'activité du CHUM. Plusieurs sont actuellement sur la planche à dessin afin d'élargir au plus grand nombre l'accès à ces ententes. Nous sommes actuellement à élargir la flexibilité d'horaire par voie d'entente afin de convenir d'entente d'aménagement de temps de travail – soit la fourchette d'entrée et sortie du travail – dans les secteurs où c'est possible, au sein même de ces ententes.

### Perte d'ancienneté lors de grève légale

Le dossier de la perte d'ancienneté lors de grève légale a procédé en arbitrage cet automne. Les parties ont convenu de déposer les plaidoiries écrites avant les fêtes. **Nous nous attendons donc à une décision au cours des premiers mois de l'année 2023.** Ce dossier est pour l'APTS, et pour l'ensemble des organisations syndicales du réseau de la santé et des services sociaux, capital – dans la mesure où il touche directement notre capacité à mobiliser afin de se donner de bonnes conditions de travail. Rappelons-nous qu'à ce jour, une seule décision est tombée sur le sujet, soit une décision favorable pour l'APTS contre l'Employeur au CUSM.

### Rémunération lors de formation/orientation de collègue

Depuis plusieurs années, nous avons des enjeux au sein des laboratoires de la Grappe OPTILAB-CHUM entourant l'octroi du salaire de coordonnateur technique lorsque des personnes salariées techniciennes forment/orientent des collègues. Le problème devrait être durablement réglé. Ceci étant dit, si vous êtes appelée à former une collègue, vous devez être payé comme coordonnateur technique pour toutes les heures consacrées à cette formation.

### Octroi d'affectation pour les secteurs professionnels

Dans les secteurs professionnels, nous souhaitons convenir d'entente encadrant l'octroi des affectations dans les différentes expertises/spécialités de chaque centre d'activité. Des négociations se tiennent actuellement avec les représentants de l'Employeur.

### Laboratoire central NCHUM (Bio-Hémato-Séro)

De grandes problématiques structurantes ont caractérisé l'année 2022, soit la présence de TSO, de garde obligatoire, de rotation inéquitable du travail la fin de semaine, d'organisation du travail, etc.



### Banque de sang Grappe OPTILAB CHUM

La pénurie de personnel a entraîné de nombreux problèmes dans, notamment, mais non limitativement, les différentes banques de sang de la grappe OPTILAB-CHUM. Des mesures exceptionnelles ont été prises et convenues entre les parties afin de limiter le recours au temps supplémentaire obligatoire (TSO) qui est de plus en plus fréquent dans ces secteurs. La situation demeure toujours fragile et particulièrement précaire.

### Secteur des soins spirituels

Nous travaillons fort pour avancer dans les conditions de travail de nos intervenants en soins spirituels qui ont plusieurs enjeux dans leur milieu de travail.

### Problématiques Bureau de santé

Nous rencontrons actuellement, comme à l'habitude, plusieurs problématiques avec le Bureau de santé de l'Employeur. En effet, nous constatons que l'Employeur limite le retour au travail de certaines travailleuses

pour des raisons administratives. Dans un contexte de pénurie de personnel, nous jugeons particulièrement problématiques de telles manœuvres patronales.

### Octroi conditionnel de poste à une personne en invalidité

Une personne salariée en invalidité qui pose sa candidature sur un poste et l'obtient sera nommée conditionnellement à un retour dans les 90 jours. Si elle ne revient pas dans ces délais, l'Employeur lui retirera son poste. Cette façon de faire est pour l'APTS discriminatoire et nous poursuivons les démarches vers l'arbitrage de grief dans ce dossier. Si vous êtes dans une telle situation, il est important de contacter votre conseiller syndical dans les plus brefs délais. Prendre note que certaines exceptions peuvent s'appliquer pour les postes octroyés par un processus de dotation (test et entrevue).

### Application de la nouvelle convention collective et paiement des rétroactivités

L'année a été parsemée de discussions et d'échanges en lien avec le renouvellement de la convention collective en janvier 2022/règlement de l'équité salariale. Évidemment, ce qui a marqué le plus est le dépassement flagrant des délais de paiement des différentes sommes dues par les Employeurs du Réseau, dont le CHUM. Il faut aussi mentionner que plusieurs travaux, dont l'Annexe 3 et la lettre d'entente no 12, ne sont toujours pas terminés alors que la convention collective arrive déjà à échéance le 31 mars 2023.

### Pénurie de personnel

Le manque de travailleurs et de travailleuses dans toutes les sphères du grand réseau de la santé et des services sociaux pose des problèmes sérieux partout au Québec, en particulier sur l'île de Montréal. C'est vous, dans votre quotidien et tous les jours, qui tenez ce réseau à bout de bras.

Avec notamment des entraves majeures sur plusieurs voies d'accès (lire Tunnel), l'accès limité à certains sites par le transport en commun, le coût exorbitant des propriétés et conséquemment l'accès à la propriété sur l'île de Montréal, nous croyons que des mesures incitatives sérieuses et immédiates doivent être prises afin de retenir et d'attirer le personnel au CHUM. L'Employeur a déjà amorcé certaines actions et nous le saluons, notamment via l'élargissement de l'accès aux horaires atypiques, à l'aménagement de temps de travail, mais il faut aller plus loin et surtout plus vite afin de donner des avantages plus grands à ceux et celles qui garantissent par leur travail la survie du Réseau, et conséquemment, des soins à la population qui en a de plus en plus besoin.



Laurence Beaulac, Maxime Charbonneau, Benjamin Olivier et Iliyana Dimitrova

## Mot de la représentante nationale

L'année 2022 se termine bientôt et on va se le dire, ce fut, une année, mouvementé encore une fois dans le réseau de la santé ! Rappelons-nous la signature de la convention le 27 janvier dernier, 2 ans de négociations difficiles... Sans compter les problèmes d'attraction et rétentions du personnel, de surcharge et du manque de reconnaissance. Comme vous le savez, nous avons adhéré au front commun, une force de 420 000 travailleurs/euses pour faire face au gouvernement lors notre prochaine ronde de négociation 2023. Nous avons travaillé un cahier de demande que nous avons déposé au Conseil du trésor le 28 septembre dernier. Les offres patronales nous ont été déposées ces derniers jours et je peux vous affirmer qu'on devra se mobiliser pour créer un rapport de force afin de démontrer au gouvernement que nous méritons mieux que des mercis ! Aussi, le grand chantier de la refondation du système de santé, appelé LE PLAN SANTÉ nous a été présenté et sera travaillé en parallèle avec la négo 2023. Nous croyons à un système de santé publique et nous le défendrons! Beaucoup de travail nous attend pour 2023! Mais c'est ensemble que nous y arriverons!

D'ici là, je vous souhaite une bonne période des fêtes et du repos. Que 2023 soit une année de reconnaissance!



# Bilan APTS-CHUM 2022

## Janvier :

*11 janvier* : manifestation à HMR pour les laboratoires et le TSO avec la présence de Vincent Marissal (Député de Rosemont; Québec Solitaire). Très grande couverture médiatique.

*21 janvier et 25 janvier* : 3 Rencontres d'information sur l'application des arrêtés ministériels

## Mars :

*8 mars* : Concours de chandails féministes pour la journée internationale des droits des femmes

*18 mars* : Manifestation nationale à Sherbrooke pour les nombreux départs du réseau public

## Avril :

*1er avril* : Manifestation au CHUM pour les 5 ans d'Optilab et ses ratés.

*6 avril* : manifestation à Montréal sur la nouvelle loi sur la santé et sécurité au travail qui ne protège pas comme elle devrait les employés de la santé et des services sociaux

### Tournée des sucres

	<i>4 avril</i> : HSCM	<i>11 avril</i> : HMR	
	<i>5 avril</i> : ICM	<i>12 avril</i> : CHUM	
	<i>7 avril</i> : Notre-Dame	<i>13 avril</i> : Verdun	
	<i>8 avril</i> : Santa Cabrini	<i>14 avril</i> : Fleury/Jean-Talon	

## Mai :

*4 mai* : Assemblée générale annuelle APTS-CHUM

*14 au 17 mai* : Congrès APTS à Québec avec 21 membres de la délégation du CHUM

*17 mai* : Manifestation nationale au parlement de Québec pour défendre le réseau public

*25 mai* : Conseil syndical avec vos agent.e.s de liaison

*26 mai* : Distribution des chandails de profession en radiologie

## Juin :

*1er juin* : Présence de Robert Comeau, président de l'APTS, pour rencontrer les membres APTS-CHUM.

*2 juin, 14 juin et 16 juin* : Assemblées générales spéciales sur le cahier de consultation pour la prochaine négociation de la convention collective

*29 juin* : Capsule midi de l'APTS nationale sur l'assurance collective

## Août :

*29 août* : Rencontre avec Gabriel Nadeau-Dubois et Vincent Marissal à HMR sur les conditions de pratique, la dévalorisation du personnel et la rémunération défaillante.

## Septembre :

22 septembre : Manifestation à Notre-Dame pour l'ouverture de salles d'accouchement malgré la pénurie de personnel en banque de sang

## Octobre :

Tournée de distribution des chandails des titres d'emploi :



13 octobre : HMR et Jean-Talon

20 octobre : Notre-Dame et ICM

21 octobre : Santa Cabrini

24 octobre : Fleury

31 octobre et 14-15 novembre : CHUM

13 octobre : Tournage d'une vidéo APTS au CHUM pour la promotion des professions en imagerie médicale

Concours pour le nom du journal, Ariane Parent est la gagnante d'une carte-cadeau.

Concours pour le remboursement d'outils ergonomiques lors de la semaine de la SST

28 octobre : Activités de mobilisation à QC avec le front commun et dépôt des demandes au Conseil du trésor

## Novembre :

2 novembre : Journée au CHUM pour l'imagerie médicale

7 novembre : Conseil syndical avec vos agents de liaison

28 novembre : Conseil syndical spécial pour les laboratoires

## Décembre :

Tournée hivernale :

5 décembre : HMR et IUSMM

6 décembre : HSCM

7 décembre : Jean-Talon

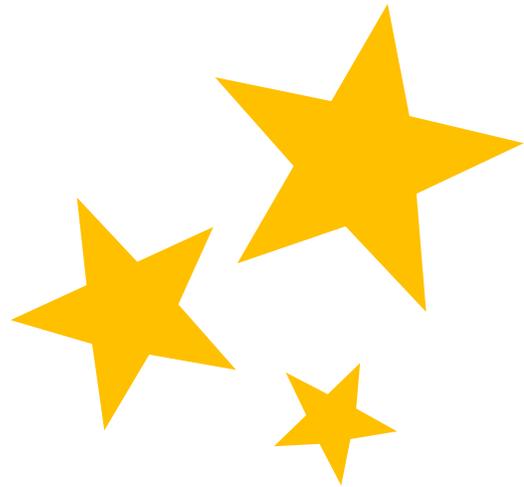
8 décembre : Fleury

9 décembre : Santa Cabrini

12 décembre : ICM et Notre-Dame

13 décembre : CHUM

16 décembre : Verdun



## MOT DE LA PRÉSIDENTE

Que pouvons-nous vous souhaiter pour la nouvelle année?

Que 2023 soit votre année ! Que nous soyons reconnus à notre juste valeur et qu'enfin nos 108 titres d'emplois brillent sous la lumière ! Une vie meilleure au travail, c'est important, mais il ne faut pas oublier la santé, le bonheur et l'amour de vos proches, qui est tout aussi important.

On vous souhaite une belle et merveilleuse année !